



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

CENTRE DE SANTE FRANCINE LECA

SOMMAIRE

- 1. LA DESCRIPTION DU CENTRE DE SANTE ET SON FONCTIONNEMENT** **page 3**
- a) Gestion et implantation
b) Le personnel du centre de santé
- 2. ACTIVITE 2022** **pages 4 à 12**
- a) contexte sanitaire**
- b) Les actions de préventions
c) L'éducation thérapeutique du patient
d) L'accompagnement des publics vulnérables
e) Le centre de santé : maitre de stage universitaire
- c) *L'activité en chiffres*** **pages 12 à 16**
- Répartition des patients
 - L'activité médicale
 - L'activité administrative
 - Les réunions de concertations pluridisciplinaires
- 3. BUDGET et L'ACCORD NATIONAL** **pages 16-18**
- 4. ORIENTATIONS 2023** **pages 18-19**

Le centre Médical Fosses Marly-la-Ville (Francine Leca) a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2019.

En novembre 2019, sur proposition du Conseil syndical il a été décidé de nommer le centre de santé Francine LECA, du nom d'un professeur de médecine.

1. LA DESCRIPTION DU CENTRE DE SANTE ET SON FONCTIONNEMENT

a) Gestion et implantation du centre municipal de santé

Le centre de santé est porté par le SIFOMA, Syndicat intercommunal de Fosses-Marly-la-Ville, dont le président est le Maire de Fosses, Monsieur Pierre BARROS.

Le siège est situé à l'hôtel de ville de Fosses, 1 place du 19 mars 1962 – 95470 Fosses.

Le centre de santé est situé au centre-ville de Fosses, dans le périmètre de l'opération de rénovation urbaine. Implanté sur la place centrale du 19 mars 1962, en bas d'immeuble dans la suite d'un linéaire commercial, il s'est installé dans une coque à aménager acquise par le SIFOMA en 2018 auprès de l'investisseur commercial SOPPEC, d'une surface de 326,60 m².

b) La composition de l'équipe

En 2022, le personnel est composé :

- d'1 médecin généraliste, coordonnateur du centre de santé, dont l'activité est exercée à raison de 20 heures hebdomadaires, le Dr Christian Laurent ;
- de 2 médecins généralistes à temps plein, les Docteurs Odile Mai et Lise Le Roy-Viator ;
- d'1 médecin généraliste, pratiquant des consultations de médecine générale et de gynécologie, à raison de 28 heures hebdomadaires, le Docteur Astrid Nicolas ;
- d'1 médecin généraliste, pratiquant des consultations de pédiatrie, à raison de 8 heures hebdomadaires le Dr Céline Dollangère jusqu'au 30 septembre 2022 ;
- d'1 sage-femme à temps plein, Mme Nadège BOURREAU;
- d'1 infirmière à 80% Mme Stéphanie MOLINA ;
- d'1 directrice administrative et financière, à temps plein, Mme Aïssata AW ;
- de 4 agents d'accueil et d'administration, dont 3 à temps plein, 1 agent à 80%. Il s'agit de Mesdames Jennifer Lagny, Frédérique Deschamps et Flora BRAIBANT-DELANDRE et Priscilla MATHIEU.

Mme Eugénie Benromdane est arrivée le 1^{er} octobre 2022 en remplacement de Mme Braibant-Delandre.

2. ACTIVITE 2022

a. Contexte sanitaire

Depuis 2020, la construction budgétaire du centre de santé se réalise dans un contexte de pandémie internationale et, in fine, le SIFOMA n'a pas encore vécu une année d'exercice plein sans que des éléments exogènes forts interagissent sur le quotidien, et notamment sur le quotidien financier.

2022 a été une première année plus ordinaire, et, de fait, les résultats de l'année se sont améliorés, tout comme la prévision budgétaire 2023. Néanmoins le contexte sanitaire encore très incertain et le risque d'un nouveau variant ont nécessité une grande vigilance durant toute l'année.

Tests de dépistage Covid :

- 248 tests antigéniques
- 41 prélèvements naso-pharyngés

La vaccination s'est poursuivie avec :

- 57 injections (11 primo vaccinés et 46 secondes injections)
- 437 doses de rappels (3^{ème} ou 4^{ème} injection) ont été réalisées

Pour rappel, en 2021, le centre de santé a réalisé 1 444 injections tout en maintenant les consultations.

b. Les actions de préventions

Le centre de santé à poursuivit ses actions de prévention et développées ceux-ci sur la commune de Marly-la-Ville.

Jeudi 10 mars :

« **Les thés de la santé** » au foyer bouquet d'automne sur le thème de « **l'alimentation et l'activité physique des séniors** » en collaboration avec Emmanuel Duval, *Coordinateur du Service Jeunesse, Sports et Vie associative*



Cette année, le centre de santé a renouvelé sa collaboration avec le foyer bouquet d'automne, en proposant une intervention sur l'alimentation et l'activité physique. Emmanuel Duval a répondu présent à l'invitation de l'infirmière, afin de donner des informations complémentaires et notamment, concernant les activités proposées aux séniors par la ville de Fosses (gymnastique douce...). A l'issue de sa présentation, l'infirmière, a mis à disposition des participants des brochures d'information « santé publique France » et a eu le plaisir de partager une collation avec les séniors offerte par la maire de Fosses.

Mardi 19 avril 2022 :

Action de prévention santé sexuelle au lycée Charles Baudelaire, sur les thèmes de « **la contraception, les infections sexuellement transmissibles, les interruptions volontaires de grossesse** », avec Nadège Bourreau, *sage-femme*



Comme l'an dernier et à l'occasion de la journée mondiale de la contraception, le centre de santé a été sollicité par le lycée Charles Baudelaire de Fosses pour une intervention auprès des élèves sur le sujet.

La sage-femme ainsi que l'infirmière du centre sont donc allées à la rencontre des lycéens et lycéennes avec des outils pédagogiques pour travailler autour des idées reçues.

Des brochures d'information « santé publique France » ainsi que des préservatifs gratuits fournis par l'Agence Régionale de Santé IDF ont été mis à disposition des élèves.

Des entretiens individuels et confidentiels ont également été proposés.

Jeudi 30 juin

« **Les thés de la santé** » au foyer bouquet d'automne sur le thème de « **la prévention des chutes** »



Les séniors étaient nombreux pour échanger sur la prévention des chutes. En fin de présentation, l'infirmière a proposé une démonstration afin d'adopter la bonne technique pour se relever en cas de chute. Une brochure « bouger en toute sérénité » proposée par « pour bien vieillir » a été mise à disposition.

Octobre Rose Fosses

Le samedi 08 octobre 2022, la ville de Fosses a organisé une randonnée rose de 6 kilomètres à partir de la mairie. Le centre de santé est venu en soutien dans cette action pour répondre à d'éventuelles questions qui se poseraient et sensibiliser les femmes sur l'importance du dépistage.



Jeudi 17 novembre

« Les thés de la santé » au foyer bouquet d'automne sur le thème de « l'automédication et ses dangers »



Cette intervention a permis d'échanger avec les séniors autour des dangers de l'automédication. A l'issue de sa présentation, l'infirmière a remis aux séniors des documents sur les règles de bon usage des médicaments proposés par « santé.gouv ».

Jeudi 1^{er} décembre

Action de prévention séniors au centre culturel de Marly-la-Ville sur le thème de « la prévention des chutes »

Suite à un entretien avec le CCAS de Marly-la-Ville, le thème de la prévention des chutes a été retenu pour débiter les actions de préventions sur la ville. Les séniors étant nombreux, la présentation a eu lieu au centre culturel Lucien Jean. Les places étant limitées, d'autres dates ont été arrêtées afin que toutes les personnes souhaitant y assister puissent avoir la possibilité de le faire. Un goûter, proposé par le CCAS a été partagé en fin de présentation.



c. L'éducation thérapeutique du patient (ETP)

Au cours de leurs consultations, les médecins du centre ont la possibilité de proposer à leurs patients diabétiques ou à risque de diabète, d'être accompagnés, s'ils le souhaitent, par l'infirmière du centre formée à l'ETP.

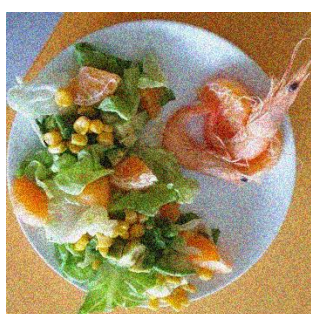
A l'issue d'un premier bilan avec l'infirmière, leurs sont proposés des ateliers de groupe et des consultations individuelles avec les différents professionnels formés à l'éducation thérapeutique en lien avec le réseau Revesdiab (diététicien, éducateur médico-sportif), ainsi qu'un accompagnement personnalisé par l'infirmière du centre qui coordonne tout le programme.

Ces ateliers ont lieu dans la salle de réunion du centre de santé pour la majorité, ce qui contribue à renforcer le climat de confiance pour le patient qui reste dans son lieu de soins habituel. Pour ce qui est de l'activité physique ou des ateliers cuisine, une salle adaptée est réservée au centre Agora, juste en face du centre de santé et facilement accessible, ce qui ne représente pas un frein pour les patients à mobilité réduite ou qui ne seraient pas véhiculés.

Enfin, un point en réunion de concertation pluridisciplinaire avec les médecins a eu lieu en mars 2022 et octobre 2022 sur le suivi des patients entrés dans ce programme.

En 2022, 39 patients du centre de santé ont rejoint le programme d'éducation thérapeutique du patient diabétique contre 8 en 2021.

Ci-dessous, premier atelier cuisine au centre Agora du 16 décembre 2022, animé par Corinne Balistreri, la diététicienne, Auguy Black, l'éducateur sportif et Stéphanie Molina, l'infirmière du centre.



d. Accompagnement des publics vulnérables

Objectif :

Le but est de mieux repérer et accompagner les publics vulnérables, éloignés des dispositifs socio-sanitaires de droit commun et/ou qui échappent aux professionnels de santé et du social.

- l'accès aux droits, à la prévention et aux soins
- sensibilisation des acteurs du système de santé et des acteurs publics sur les obstacles du patient dans son accès à la santé
- de protéger les femmes en situation de vulnérabilité

Le CMS s'inscrit dans une démarche d'accès aux systèmes de santé des personnes en situation de vulnérabilité. Les communes membres du Syndicat se sont engagées activement en permettant la gratuité des soins de premiers recours aux personnes qui n'ont pas de droit avec :

- Un accueil individualisé, avec une évaluation des besoins médico-psycho-sociaux.
- Un accès aux soins et aux actes de prévention immédiat, sans avance de frais.
- Un accompagnement sanitaire et social avec la prise en compte d'éventuels obstacles linguistiques, accompagnement physique en partenariat avec les acteurs locaux.

Le lien avec les CCAS des communes et le service social départemental de Pmi se fait dans la journée afin qu'il y est un relais immédiat qui soit pris par les services sociaux.

Les principaux motifs d'accompagnement :

Violences conjugales

Patients en situation de handicap, y compris psychique et mental

Personnes âgées vivant seules

Dépressions/ anxiété

Idées suicidaires

Les différentes interventions du centre de santé :

- Prise de rendez-vous médicaux
- Téléphoner aux pharmaciens
- Accompagner certaines personnes, à la pharmacie lors de difficultés linguistiques ou de situations d'urgence
- dossier administratif MDPH
- Orienter les personnes vers les services sociaux
- Contacter le CCAS pour recevoir certaines personnes avec l'aide d'une assistante sociale, dans le cas de situations particulièrement complexes.
- Visites à domiciles

e. e) Le centre de santé : maitre de stage universitaire

En 2022, **1 stagiaire externe et 2 internes** de la faculté de médecine de Bobigny ont été accueillis par les docteurs Odile Mai et Lise Le Roy-Viator.

Ces stages ont une durée de 6 mois pour les internes et 3 mois pour les externes.

Compte tenu de la diversité des actes, les stagiaires ont également eu l'occasion d'assister à des consultations de gynécologies avec le Docteur Astrid Nicolas.

Par ailleurs, un de nos internes a pu assurer seul des consultations au cours de son stage. Ces consultations au nombre de 41, ont ensuite été validées par le maitre de stage.

*

—

2.5 L'activité en chiffres

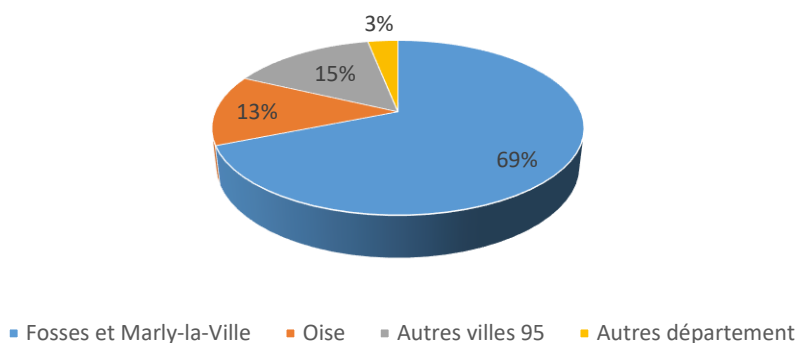
- Répartition des patients

La patientèle est représentée à 55% par des Fossatussiens. La fréquentation des Marlysiens représente en 2021, 12 % soit 2% de plus qu'en 2020.

Origine des patients (10 premières communes)

Ville	Nombre de patient 2019	Nombre de patient 2020	Nombre de patient 2021	Nombre de patient 2022
FOSES	2980	3 177	3030	3188
MARLY LA VILLE	498	639	656	684
SURVILLIERS	225	289	222	194
LA CHAPELLE EN SERVAL	83	262	277	283
LOUVRES	99	132	103	107
ORRY LA VILLE	31	119	117	113
VEMARS	104	101	86	91
PUISEUX EN FRANCE	62	75	61	55
GOUSSAINVILLE	87	73	85	73
PONTARME	0	49	44	40

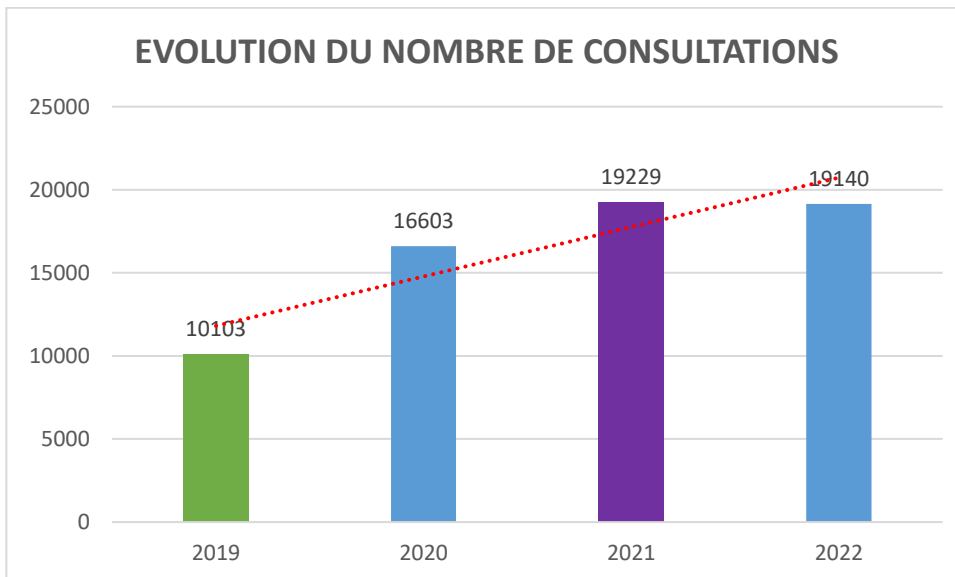
Répartition des patients par origine géographique



* Ratios arrondis

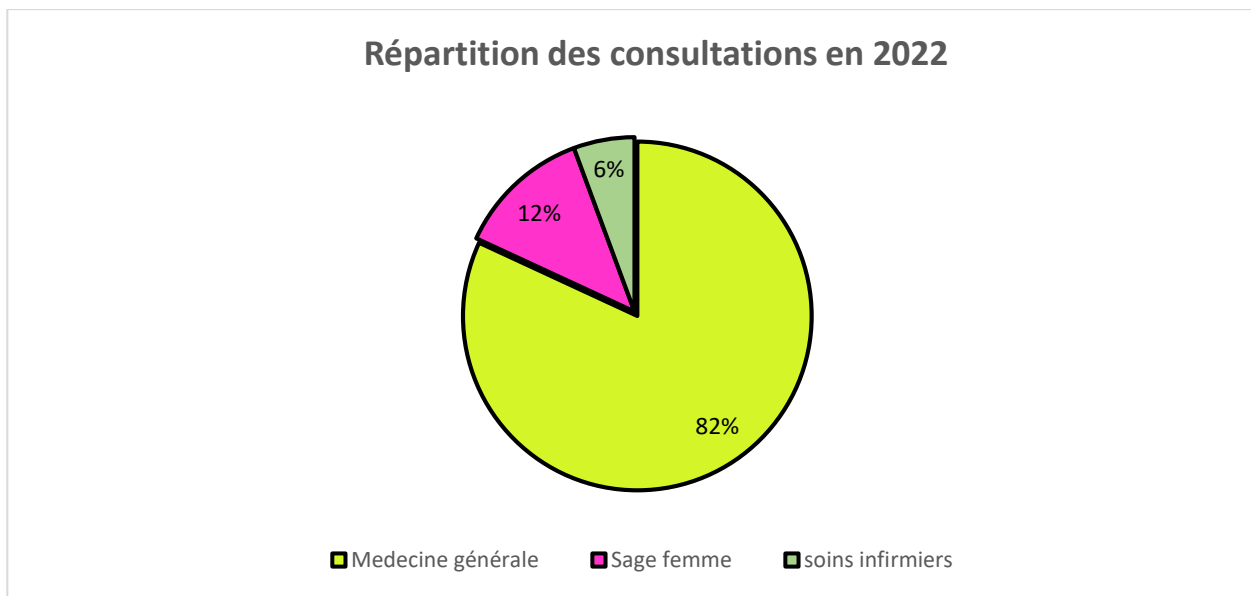
- **L'activité médicale**

19 140 passages ont été facturés en 2022 contre **19 229** en 2021.



La baisse du nombre de passage facturés correspond au départ de Céline Dollangère en septembre 2022.

Par ailleurs le centre de santé connaît aussi un nombre de rendez-vous non honorés élevés.



En complément de la médecine générale

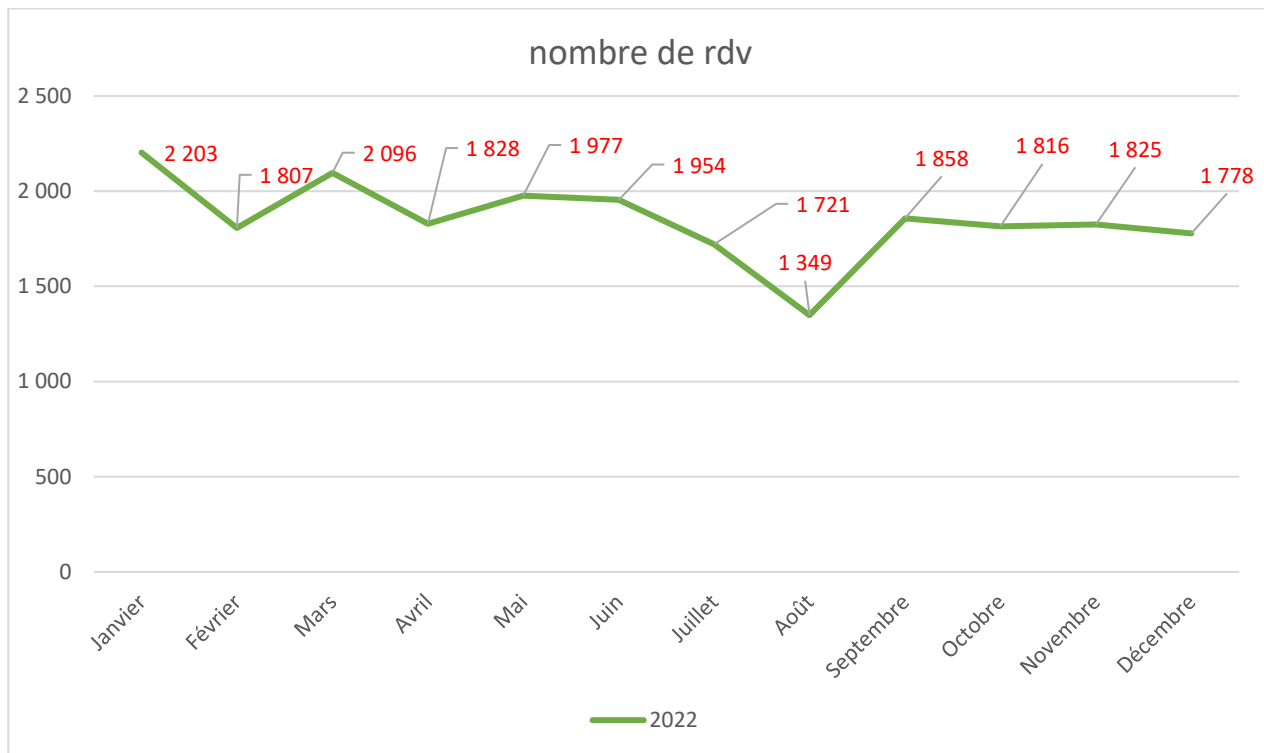
- ✓ 547 consultations de pédiatrie
- ✓ 2122 consultations de gynécologies dont :
 - consultations de suivi de grossesse
 - poses de stérilet
 - poses d'implant contraceptif
- ✓ 442 séances de rééducation périnéale
- ✓ 39 consultations pour IVG médicamenteuse
- ✓ 65 patientes pour les ateliers de groupe - préparation à la naissance
- ✓ 40 électrocardiogrammes réalisés
- ✓ 26 visites à domicile
- ✓ 163 consultations de médecines agréées (permis de conduire)
- ✓ 409 téléconsultations
- ✓ 1080 actes de soins infirmiers

Tableau récapitulatif des passages par praticiens

Nom du praticien	Nombre de passages
BOURREAU NADEGE	2 384
DOLLANGERE CELINE	668
LAURENT CHRISTIAN	3 027
LE ROY VIATOR LISE	4 198
MAI ODILE	4 301
MOLINA STEPHANIE	1 080
NICOLAS ASTRID	3 482

• **L'activité administrative**

22 212 rendez-vous ont été pris en 2022. Certains ont été annulés puis reportés, d'autres non honorés et d'autres annulés tout simplement.

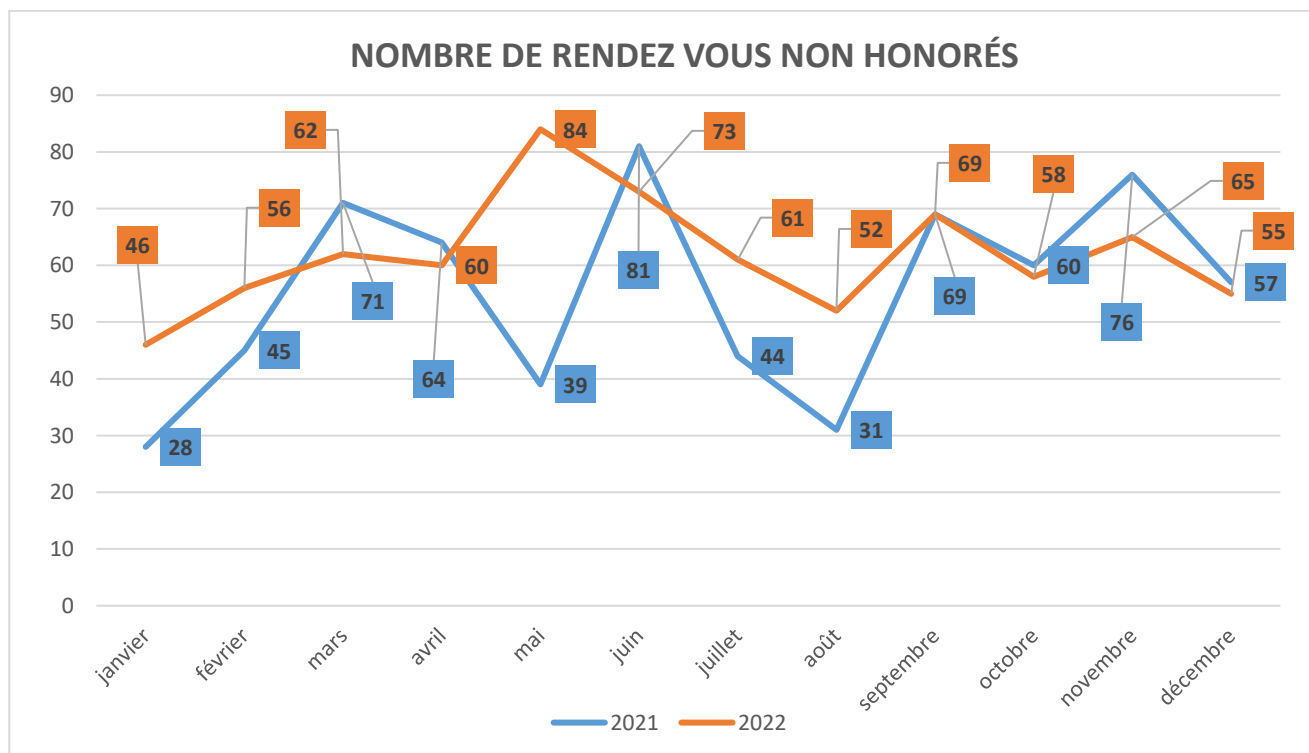


Le nombre de rdv non honorés a augmenté en 2022 pour atteindre à 741 consultations (non honorés) contre 665 en 2021. Certains ont pu être remplacés.

L'application Doctolib envoie des relances jusqu'à J-1 avant le rdv.

Le centre de santé tente de lutter contre ces patients en rappelant les patients la veille des rdv.

Malheureusement cela ne suffit pas à réduire ce nombre.



Le taux de télétransmission des feuilles de soins est passé à 88,74 % en 2022 contre 79,06% en 2021 et 70% en 2020.

- **REUNIONS DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRES (RCP)**

La RCP réunit l'ensemble de l'équipe soignante et la direction et parfois l'ensemble du personnel et permet ainsi d'échanger sur les cas de patients complexes afin de proposer une prise en charge adaptée à chaque patient. Elle permet également de faire un point sur les actions du centre de santé et d'échanger sur les difficultés rencontrées.

11/02/2022	Point épidémie et vaccination - actualisation des recommandations gouvernementales
08/04/2022	Prise en charge des publics vulnérables –Suite RDV Relais écoute santé secours populaire
22/04/2022	RCP Dépression - augmentation du nombre de patient à prendre en charge
13/05/2022	Avancée diabète – point sur le groupe ETP diabète
30/09/2022	Prise en charge de l'anxiété
04/10/2022	Diabète et podologie (plaies)
24/11/2022	Concertation clinique des Jockeys Chantilly – gestion des urgences

3. BUDGET ET ACCORD NATIONAL

Le centre de santé est signataire de l'accord national qui organise les rapports entre les centres de santé et l'assurance maladie. Cet accord prévoit des financements qui se décomposent comme suit : Accessibilité, Organisation et Coordination (AOC). L'AOC est présenté sous forme d'un tableau dans lequel les engagements socles et les engagements optionnels des centres de santé sont traduits en valeur de points à 7 euros l'unité et selon le profil du centre (polyvalent, médical, dentaire ou infirmier). En fonction des indicateurs atteints une rémunération est déclenchée pour la structure.

- ✓ **Atteintes des indicateurs**

Le centre de santé a répondu au bloc commun principal ce qui a permis de déclencher la rémunération.

- **PATIENTELE MEDECIN TRAITANT (PMT)**

La patientèle médecin traitant est calculée selon les caractéristiques de la patientèle observées chaque année. Fin 2022, la PMT s'élevait à 3100 contre 2685 en 2021.

La PMT est rémunérée dans le cadre de l'accord national est les aides sont versées en fonction de la caractéristique du patient selon le tableau suivant.

Caractéristique du patient	Valorisation
Enfant de 0 à 6 ans	6 €
Patient de 7 à 79 ans, hors ALD	5 €
Patient de 80 ans et plus hors ALD	42 €
Patient de 80 ans ou plus et en ALD	70 €
Patient de moins de 80 ans et en ALD	42 €

- **LES RECETTES**

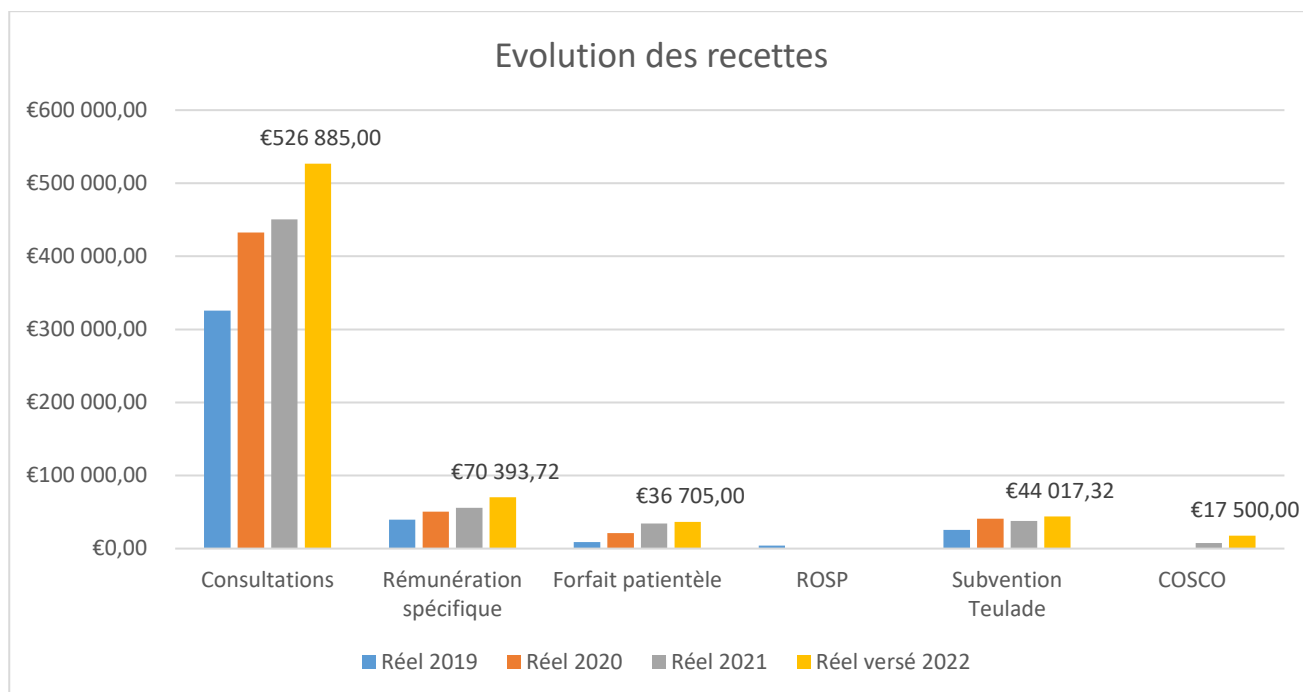
Type	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022
Consultations	325 864,78 €	432 553,19 €	450 696,00 €	526 885 €
Rémunération spécifique	39 615,00 €	50 532,33 €	55 926,80 €	70 393,72€
Forfait patientèle	8 848,00 €	21 023,00 €	34 370,00 €	36 705 €
ROSP versement	3 923,58 €		- €	- €
Subvention Teulade	25 381,64 €	41 028,00 €	37 764,87 €	44 017,32 €
COSCO versement année N-1			7 500,00 €	17 500,00 €
TOTAL	403 633,00 €	545 136,52 €	581 992,43 €	695 501,04 €

ROSP - Rémunération sur objectif de santé publique

Teulade : Cette subvention sert à compenser la prise en charge par l'Assurance Maladie d'une partie des cotisations maladie (ASM) et vieillesse (ASV) des professionnels libéraux.

La subvention dite "TEULADE" consiste à **rembourser** 11,5 % de l'assiette des cotisations patronales (maladie, maternité, invalidité, décès)

COSCO : Contrat de Stabilisation et de coordination = contrat d'aide au maintien



Le centre de santé a encaissé 526 885 € € d'actes de consultations en 2022 soit une moyenne de 43 907 € par mois.

Une avance sur la rémunération (accord national) au titre de l'année 2022 a été versée en mai 2022 pour un montant **de 33 556 €**. Cela correspond à l'atteinte d'indicateurs sur l'accès aux soins, le travail en équipe et l'utilisation d'un système d'information labellisé. Le solde est versé sur l'année N+1 après déclaration avant le 28 février de chaque année de l'ensemble des indicateurs et contrôle par l'assurance maladie. Le solde de l'exercice 2022 a été de **36 837,72 €**. Cette somme a été versée en mai 2023. Une avance de **42 236,23 €** à également été versée pour l'exercice 2023 sur cette même période.

Concernant le forfait patientèle, celui-ci fait l'objet d'un versement trimestriel, sur la base d'acomptes au cours de l'année N. Il est régularisé au premier trimestre de l'année N+1. Le réel n'étant communiqué qu'en mars de l'année N+1, il est difficile de le budgéter correctement. Ainsi, en 2023, **9176 €** seront versés en juin, septembre et novembre.

- **Le COSCO**

Le Contrat de Stabilisation et de coordination (COSCO) a été signé avec l'ARS et l'assurance maladie en juin 2021

Le COSCO est un contrat qui a pour but d'encourager l'ensemble des médecins s'impliquant d'une certaine manière dans leurs activités médicales sur le t Pour 2023, le seul projet est celui de l'achat d'équipement, soit un spiromètre de diagnostic pour le centre de santé territoire. L'aide qui devait être de 15 000€ en 2022 (pour l'année 2021) a été revue vu suite à l'évolution de la convention qui a abouti à la signature d'un avenant. Cette avenant a permis d'obtenir 2500 € de plus car le SIFOMA a accueilli une sagefemme sur un poste qui était vacant en septembre 2021.

4. **ORIENTATIONS 2023**

- **Les orientations budgétaires**

S'agissant des orientations 2023, les dépenses réelles de fonctionnement évaluées à 889 970 € et portent sur les éléments suivants :

- ✚ Les charges de gestion courante, charges à caractère général (chapitre 011) : 102 050,00 €, soit une baisse de 23,63 % par rapport au BP 2022 (détail page suivante) ;
- ✚ Les dépenses de personnel : 758 420,00 €, soit une augmentation de + 1.21 % par rapport au BP 2022 ;
- ✚ Les autres charges de gestion courante : 29 500,00 €, soit une augmentation de + 7,15 % par rapport au BP 2022 ;
- ✚ Les charges financières : 15 000,00 € ;
- ✚ Les charges exceptionnelles : 2 500,00 €.

Les recettes prévisionnelles s'établissent comme suit :

- ✚ Les consultations médicales : 460 000 € ;
- ✚ Les recettes des subventions (Accord nationale, forfait patientèle, COSCO, Teulade...) : 138 000 €

A noter encore, **la participation des communes** qui se montait en 2017 à 76 000 € pour l'activité, sans centre de santé, **avait été portée en 2019 à 138 963 €**, soit 62 963 € en plus pour les deux communes. En 2020, et afin de participer à l'équilibre budgétaire du centre de santé, **cette participation a été portée à hauteur de 350 000 € pour les deux communes**, soit une participation pour chaque commune à hauteur de 175 000 €. **Ceci a été reconduit en 2022 et il est proposé de maintenir cette participation communale pour 2023.**

S'agissant de l'investissement, le seul projet est celui de l'achat d'équipement, soit un spiromètre de diagnostic pour le centre de santé qui permettra de réaliser des épreuves fonctionnelles respiratoires pour le dépistage de l'asthme, le suivi du patient asthmatiques ou souffrant de maladies pulmonaires.

- **ETP poly pathologiques**

Le programme d'ETP diabète arrivant à sa fin, le centre de santé souhaiterait s'inscrire dans un partenariat plus large avec les réseaux pour la prise en charge des patients poly pathologiques (porteurs d'au moins deux maladies chroniques) dans le cadre du programme éducation thérapeutique du patient poly pathologiques. Une convention sera proposée par les réseaux de santé dans le courant du second semestre 2023.

- **Faire évoluer la fonction de maitre de stage**

En 2023, 3 médecins seront formés à la maitrise de stage ce qui permettra d'accueillir 1 interne supplémentaire.

L'objectif en 2023 est d'accueillir un interne de niveau 2 qui pourra consulter seul avec un point en fin de journée avec le maitre de stage.

- **Suivi des patients asthmatiques : spirométrie**

Le centre de santé projette de développer son activité en proposant des actes de spirométrie aux patients. Cet examen permet de mesurer le volume respiratoire des patients et de détecter d'éventuels troubles respiratoires. Cet examen permet également le suivi des patients asthmatiques pour l'ajustement du traitement.

L'activité au sein du centre de santé ne cesse d'évoluer et le personnel développe chaque année de nouvelles compétences afin d'apporter une offre de soins complémentaires aux patients.

Une enquête de satisfaction des usagers effectuée en avril et mai 2022 montre la bonne qualité de l'accueil et de la prise en charge du patient.

Néanmoins, les délais de prise de rdv sont de plus en plus long (entre 3 et 4 semaines) ce qui engendre un stress permanent pour l'accueil des patients (agacement des usagers).